

Concours externe et interne d'ASSAE : grille d'évaluation

Les dispositions des articles 3 et 4 de l'arrêté du 11 octobre 2018 *fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat* prévoient, notamment, que dans la perspective de l'entretien, « le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère des affaires sociales. »

Devant l'absence de grille d'évaluation nationale et suite à la saisine du MEN, la DGAFP apporte les éléments de réponse suivants :

« En l'absence de grille d'évaluation nationale, le défaut de communication des critères d'évaluation est susceptible de pénaliser les candidats, ainsi que les organismes de préparation aux concours.

Dans ce contexte, la diffusion d'une grille d'évaluation locale vierge (comprenant critères, sous-critères, pondérations, barème) peut tout à fait être pertinente dès lors qu'elle constitue un outil pédagogique précieux pour la préparation et favorise la transparence et l'égalité de traitement entre candidats. UN point de vigilance à soulever malgré tout : s'agissant d'une grille d'évaluation locale, celle-ci peut nécessairement être amenée à évoluer en fonction des jurys. Il faut donc que les candidats en aient conscience.

Bien qu'une telle grille puisse être regardée comme un document préparatoire, la jurisprudence administrative (notamment celle [du Conseil d'Etat](#)), ainsi que la doctrine constante [de la CADA](#) considèrent généralement qu'elle peut être communiquée, notamment après le concours, y compris lorsqu'elle a été renseignée par le jury.

- ⇒ En conclusion, dans l'attente d'une mise en conformité des pratiques avec les textes réglementaires existants, la communication des grilles d'évaluation locales peut constituer, sous réserve du point de vigilance énoncé plus haut, une solution transitoire pertinente permettant d'améliorer l'information des candidats et des formateurs, tout en renforçant la transparence des procédures. »